

Le 4 avril 2020

Madame, Monsieur, Chers parents,

Avant toute chose, car le principal est là, le reste est accessoire, j'espère que vous, vos familles et vos proches vous portez bien.

Cette période est difficile pour tout le monde, les chiffres égrenés chaque jour par les médias cachent autant de réalités et de drames humains qui affectent nos personnels et peut-être vos familles également. Nous nous devons cependant de garder la tête froide et essayer d'envisager l'avenir car nous sortirons de cette situation de confinement et l'établissement devra être capable de reprendre son activité rapidement et durablement. L'équipe de Direction a reçu plusieurs courriers relatifs à vos inquiétudes concernant le paiement des frais de scolarité à venir.

Cette situation est l'occasion de rappeler le fonctionnement du Lycée Français International de Malaga afin que tout le monde ait en main les éléments leur permettant de comprendre notre position et les décisions prises.

Nous sommes avant tout, comme vous pouvez le trouver dans les statuts publics de l'ADLFIM (Association pour le Développement du LFI Malaga), une **association à but non lucratif**.

Cela nous différencie de la majorité des établissements similaires qui pratiquent, selon les dires de beaucoup de parents, des réductions. Il faut savoir que ces établissements sont gérés par des investisseurs qui en retirent des dividendes chaque année et qu'ils possèdent donc une marge de manœuvre sur leur budget.

Au LFI Malaga tous les bénéfices sont réinvestis dans les projets pédagogiques, les locaux, l'achat de matériel, l'amélioration des lieux de vie de vos enfants, ...

Nous n'avons pas de bonus, pas de prime, pas d'investisseurs à rémunérer, pas de source d'économie possible sur notre budget sans impacter la qualité de l'enseignement à venir. Le Lycée est géré par un Comité de Gestion dont tous les membres sont bénévoles, non rémunérés qui travaillent en concertation avec la Direction pour assurer le fonctionnement d'un établissement français à Malaga. **Les frais de scolarité non perçus sont autant de projets pédagogiques qui ne verront pas le jour, de matériels non remplacés, de travaux non réalisés.**

### **Comme toute association à but non lucratif l'équilibre de notre budget est fragile**

Des messages de parents font état d'une « rupture de contrat entre l'établissement et les familles » car les « services fournis » ne seraient pas à la hauteur des « services payés ».

Pour rappel, le « contrat » que vous avez passé avec l'établissement consiste en :

- L'inscription de votre enfant dans un établissement proposant un enseignement en français et « à la française » respectant les programmes de l'Education Nationale porteur de valeurs universelles de tolérance, humanisme, et **solidarité**....
- La signature du **Règlement Financier** dans lequel il est stipulé en 1ère page que « En cas de fermeture temporaire de l'établissement, les frais de scolarité sont entièrement dus »
- la signature du **Règlement Intérieur** qui décrit les règles de vie et rappelle qu'elles doivent être comprises et acceptées par tous, car elles sont « la condition d'un **climat de confiance**, de **dialogue dans le calme**, de **respect mutuel** », « chacun doit à son niveau engager sa responsabilité pour que fonctionne cette collectivité »

Le « contrat » qui nous lie à vous est également la convention avec l'AEFE qui implique une **continuité pédagogique** en cas d'absence d'un élève ou lorsque la situation exceptionnelle nous oblige à rester confinés. Il n'est nullement fait référence à une continuité de l'enseignement en présentiel.

Certes l'enseignement est différent de ce qui avait lieu avant le 14 mars, certes vos enfants ne peuvent être accueillis dans le lycée, ni utiliser ses locaux, ni profiter de son matériel.

Certes un enfant de 3 ans n'est pas autonome et doit être accompagné dans ses apprentissages et non il n'est pas envisageable de mettre un enfant de 3 ans ou de 6 ans devant un écran d'ordinateur 5 heures par jour (si tant est que vous arriviez à le faire rester assis pendant aussi longtemps)

Cependant les enseignants, quelles que soient leurs difficultés personnelles, leur organisation familiale, leur problème de santé, sont présents depuis 3 semaines chaque jour à distance pour les accompagner dans leurs apprentissages. Ils se forment et mettent en œuvre des outils variés pour assurer ainsi **une continuité pédagogique**, pour accompagner vos enfants et guider leurs progrès.

Nous avons reçu des messages de familles en difficulté financière liée à la crise et une attention particulière sera apportée à ces familles afin de les aider à traverser cette période de confinement (étalement des paiements, échéanciers ...)

Dans les mails reçus, j'entends parler de « services fournis » qui ne seraient pas à la hauteur du « contrat » passé avec le lycée ... ce qui justifierait une diminution des frais de scolarité

Des familles m'alertent sur le fait que cette situation occasionne des frais supplémentaires pour leur famille ...ce qui justifierait une réduction des frais de scolarité

Des familles me demandent un geste de la part de l'établissement en ce contexte anxiogène

Que pouvons-nous faire pour répondre à toutes ces familles qui estiment que le lycée devrait faire un effort ? Certes nous pouvons évaluer et chiffrer les dépenses que nous ne réaliserons pas lors du confinement.

Nous pouvons alors diviser cette somme entre tous et appliquer une réduction identique à chaque famille, minime par rapport à la facture mensuelle

Puis des familles nous informent qu'elles n'ont plus aucune source de revenu et sont donc dans l'incapacité de payer les frais de scolarité ....

Puis je reçois des mails de familles qui désinscrivent leur enfant faute de pouvoir payer ....

Nous sommes une communauté et nous sommes en train de perdre certains de nos membres car ils ne peuvent payer ...et en même temps certains estiment que le service rendu ne correspond pas au service pour lequel ils sont facturés et lancent le mot d'ordre sur les réseaux sociaux de ne pas régler les frais de scolarité.

Être citoyen c'est penser aux conséquences de ses actions au sein de la communauté. Que se passe-t-il si tout le monde agit de la sorte ? Que devient le lycée si personne ne paie les frais de scolarité et met en péril la survie de l'établissement ? Qui en subira les conséquences si ce n'est l'ensemble des enfants pour lesquels nous ne pourrions plus assurer un service pédagogique de qualité ?

Ne pourrait-on imaginer un système plus solidaire pour lequel nous pourrions transformer cette somme « non dépensée » en fond de solidarité pour aider les familles en grande difficulté ?

Il est impossible de mesurer à l'heure actuelle l'impact de cette crise exceptionnelle sur les inscriptions et les éventuels départs. La situation à la rentrée nous permettra de prendre des

décisions financières et de réajuster le tarif des frais de scolarité pour la période de Septembre à Décembre 2020

Toutes ces réflexions sont menées actuellement par la Direction et le Comité de Gestion qui décidera dans les plus brefs délais et selon les recommandations de l'AEFE de la ligne de conduite à tenir.

Un autre sujet qui alimente les réseaux sociaux est le thème des vacances. Ces congés prévus du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020, sont nécessaires au regard de l'investissement professionnel des équipes éducatives et pédagogiques du lycée durant les 3 semaines écoulées et du besoin de récupération physique et morale. Concernant la continuité pédagogique pendant les vacances les enseignants donneront aux élèves des devoirs afin de maintenir le fil de la scolarité. Ces devoirs seront cependant allégés car la période de vacances est également nécessaire afin que les élèves profitent d'une période de repos.

Pour ce qui est du Baccalauréat et des examens de fin d'année, une communication du ministre de l'Education Nationale a eu lieu vendredi matin et vous recevrez rapidement toutes les informations sur le DNB en classe de 3eme, les épreuves de français de 1ere et les modalités d'attribution du baccalauréat des Terminales.

Nous venons d'apprendre aujourd'hui la prolongation de l'état d'alarme et du confinement jusqu'au 26 avril. Nous communiquerons lorsque nous aurons des informations plus détaillées mais soyez assurés que l'équipe de Direction, le Comité de Gestion, les équipes administratives, les équipes pédagogiques sont mobilisées et travaillent sans relâche pour assurer la pérennité de l'établissement et la continuité de la scolarité de votre enfant dans les meilleures conditions possibles compte tenu des difficultés, organisationnelles et sanitaires, que nous partageons, malheureusement, tous.

Prenez soin de vous !

Bien cordialement,  
**Gaëlle BARFETY**

**Cheffe d'établissement**

**Lycée français international de Málaga**

*C/ Los Flamencos, 36 · Urb. Cerrado de Calderón*

*29018 · MÁLAGA - ESPAGNE*

*Tél: (+34) 952 29 69 00*

<http://www.lfmalaga.com/>

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade